

Entre Belmont et La Claie-aux-Moines un avion belge s'écrase dans la forêt

Le pilote est tué sur le coup

(Notre enquête)

Le brouillard s'étendant sur le Plateau était, samedi, d'une exceptionnelle densité pour la saison. Son « plafond » était entre 1200 et 1500 mètres. Mais la couche de « crasse » descendait jusqu'à 700 mètres puisque les voitures venant du Chalet-à-Gobet roulaient avec leurs phares allumés en début d'après-midi déjà.

C'est plus que probablement cette circonstance qui est à l'origine du tragique accident qui a coûté la vie à un pilote belge alors qu'il survolait la région qui s'étend entre le Signal de Belmont et La Claie-aux-Moines.

D'après ce que nous savons, cet aviateur avait quitté Bruxelles à la fin de la matinée avec l'intention de se rendre à Cointrin. Il devait y laisser son appareil pour aller rejoindre sa famille qui se trouvait en vacances dans une station de Savoie. Mais le brouillard était si dense sur tout le Plateau et le Jura qu'en cours de vol il reçut le conseil, de l'aérodrome de Genève, d'aller se poser à Sion où les conditions étaient meilleures. En effet, son appareil — un avion monomoteur à quatre places, construit aux USA en 1948 — n'était pas équipé pour le vol sans visibilité.

Tenta-t-il un atterrissage de fortune

On ne sait exactement où se trouvait l'appareil lorsque son pilote reçut cette indication. Il est assez probable que c'est en changeant de cap ou en cherchant sa route —



Cette photo doit avoir été la dernière vision qu'eut le malheureux pilote belge. Les ailes de son appareil ont touché le sol à l'endroit marqué par les deux branches de sapin. La trace sombre, longue de 3 mètres, a été faite par le ventre de l'appareil. En effet, le Navion a un train d'atterrissage escamotable et le pilote n'avait pas sorti les roues. Ceci infirme l'hypothèse selon laquelle il tenta de faire un atterrissage forcé. Il paraît plus plausible de penser que, du fait du brouillard, il ne vit pas le sol qu'il toucha involontairement. Ceci le fit rebondir de quelques mètres et contribua à le lancer dans la trouée de la forêt distante d'une trentaine de mètres.

L'enquête de l'Office fédéral de l'air l'établira — que l'accident se produisit. Il semble, d'après les témoignages des témoins acoustiques de l'événement, que l'éventualité d'une panne mécanique doive être écartée. On pense plutôt que le pilote supposait se trouver plus haut au-dessus du sol qu'il n'était en réalité, toute vue directe étant masquée par la « purée de pois »; les personnes qui se trouvaient dans la contrée entendirent en effet vers 14 heures le bruit de l'avion qui leur parut anormalement

proche, bien que « ouaté » par le brouillard.

D'après les traces retrouvées sur place, on a tenté de reconstituer ce qui doit s'être passé. Au lieu-dit « En Malatétaz », sis sur la commune de Belmont, à 300 mètres environ à l'est de la petite route forestière qui conduit du Signal de Belmont à la Claie-aux-Moines, non loin de la carrière de l'Etat, l'appareil toucha la neige recouvrant un champ. D'après certains témoignages, le bruit de l'avion cessa à ce moment-là, ce qui donne à penser que le pilote chercha peut-être à faire un atterrissage de fortune après avoir coupé le contact. Mais le brouillard lui masquait la vue de la forêt, distante d'une cinquantaine de mètres, et l'appareil alla s'abîmer contre les troncs.

D'après d'autres témoignages, le bruit du moteur cessa quelques instants, puis reprit et fut suivi de l'écho assourdi du choc dans les troncs. Selon cette éventualité, le pilote aurait vu au dernier moment la forêt s'approcher; il aurait alors cherché à reprendre de l'altitude. Du fait de cette manoeuvre, il aurait touché le sol, ce qui l'aurait fait rebondir avant de le lancer dans les troncs. L'étude des traces fait plutôt pencher pour cette seconde version. Mais pour se prononcer avec certitude, il faut attendre les conclusions de l'enquête officielle. Une chose est assez extraordinaire: si l'avion s'est complètement démoli dans la forêt, c'est du fait des chocs successifs contre les troncs. A aucun moment il n'y a eu incendie, ni explosion, conséquences habituelles des chutes d'avion.

Des débris sur cinquante mètres

Quelles que soient les causes de la chute, l'appareil entra donc dans la forêt et se désintégra littéralement au fur et à mesure que ses éléments heurtaient les troncs. On devait retrouver des débris jusqu'à une cinquantaine de mètres à l'intérieur de la forêt, épars dans les fourrés. La trace tragique était jalonnée de tôles tordues, de fragments de la carlingue, de pièces de métal, de débris d'hélice.

On peut imaginer la violence des chocs quand on dira que le moteur a été retrouvé à une vingtaine de mètres au-delà de la partie de l'avion où il était logé. Quant au malheureux pilote, il avait été tué sur le coup et son corps avait été atrocement mutilé.

Dès qu'ils entendirent la chute, des habitants du voisinage avertirent la police de Lausanne. L'éventualité d'un accident d'aviation paraissait de prime abord peu probable d'autant plus que l'aérodrome de la Blécherette n'avait connaissance d'aucun vol. Hélas, peu après, arrivait aux autorités compétentes la confirmation de la première hypothèse.

Sitôt alertée, la police lausannoise avait envoyé sur place les deux ambulances municipales dont l'intervention fut malheureusement inutile. Le colonel Cornai, commandant de la police cantonale, le pl. Martin, chef de la police judiciaire municipale, furent bientôt rejoints sur les lieux par M. Bucher, premier juge informateur. Par la suite, le Lt. Besson et la gendarmerie de Belmont et Lausanne furent chargés d'organiser la surveillance des lieux. Il convenait en effet de tenir à l'écart les premiers curieux et de conserver dans leur aspect les lieux jusqu'à l'arrivée des experts dépêchés sur place par l'Office fédéral de l'air. Lorsqu'ils arrivèrent, la nuit était déjà tombée et ce n'est que dimanche matin qu'il fut possible pour eux d'examiner les traces et les débris. Par contre, samedi en fin d'après-midi, on procéda à la levée du corps qui fut conduit à la chapelle de Saint-Roch par les soins des pompes funèbres. M. le syndic de Belmont assista à la mise en bière.

Grâce aux papiers retrouvés à bord de l'appareil, il fut facile d'établir l'identité du pilote. Il s'agit d'un habitant de Bruxelles, le chevalier Philippe de Selliers de Moranville, né en 1915, administrateur de sociétés. Il était marié et père de trois enfants. On imagine avec quelle douleur la famille apprit la façon tragique dont leur père et époux avait trouvé la mort. De la localité française où elle était en vacances, Mme de Selliers arriva dans la soirée à Lausanne. Nous la prions de croire, ainsi que ses enfants, à notre sympathie émue. D'après les renseignements que nous avons, le corps sera ramené en Belgique où auront lieu les obsèques.

Quant à l'appareil, il fut examiné sur place dimanche dans la matinée par l'expert de l'Office fédéral de l'air chargé de l'enquête. Des spécialistes de la place d'aviation de la Blécherette vinrent également sur place. Ils auront la charge, lundi matin, de transporter les divers débris jusqu'à la Blécherette où ils pourront être examinés en détail. Ce n'est qu'alors qu'on connaîtra peut-être les causes exactes de l'accident. D'ici là, la gendarmerie continuera à monter la garde autour des débris de l'avion afin de tenir à l'écart les innombrables curieux que l'annonce de l'accident avait conduits sur place en dépit des routes fortement enneigées. Gy. B. (Photo Michel Perrenoud.)

Le communiqué officiel

Voici le texte du communiqué officiel que le commandant de la police cantonale a publié à propos de cet accident:

« Samedi 18 janvier, vers 14 heures, un avion de tourisme, piloté par le chevalier Philippe de Sellier de Moranville, 43 ans, domicilié à Bruxelles, s'est abattu, pour une cause que l'enquête s'efforce d'établir, dans les bois de Belmont-sur-Lausanne, au lieu-dit « Malatétaz ». Le pilote a été tué sur le coup.

» L'appareil est complètement détruit.

» Des experts de l'Office aérien fédéral, le commandant de la police cantonale et M. le juge informateur de l'arrondissement de Lausanne sont sur les lieux.

» La gendarmerie assure un service de garde sur place jusqu'à l'enlèvement des débris. »



La première chose que les sauveteurs trouvèrent en arrivant fut la carlingue dans laquelle on découvrit le corps du malheureux pilote belge qui avait été tué sur le coup. Au second plan, un fragment d'une aile.



C'est à l'intérieur de la forêt, à une trentaine de mètres de l'orée, qu'on retrouva ce fragment du train d'atterrissage et un autre fragment d'aile.